PARTENAIRES RÉELLES

DÉCISIONS 85

RENCONTRES RÉGIONALES
CAHIER DES PROPOSITIONS

RÉGION 03
Québec

Dépôt légal: 1er trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 08-2-550-11651-8

CAHIER RÉGIONAL

QUÉBEC

INTRODUCTION

La rencontre de consultation pour la région de Québec s'est déroulée au Pavillon Adrien Pouliot de l'Université Laval, les 7-8-9 décembre 1984. Une autre rencontre prévue à La Pocatière a été annulée faute de participantes pour ce secteur de la région.

À Québec, alors qu'un minimum de 150 femmes était attendu, nous avons accueilli 77 femmes. Rappelons que la rencontre régionale de Décisions 85 a été boycottée par des groupes autonomes, soit: Centre de santé, wen-do, centres de femmes de la basse-ville, Maison des femmes, Viol Secours, R.A.I.F., Marie-Géographie... et par des intervenants de la table des intervenantes en condition féminine, réseau éducation d'affaires sociales 03.

DÉROULEMENT

À l'entrée du Pavillon Adrien-Pouliot, les femmes étaient invitées à s'inscrire. Au moment de l'inscription, les participantes se voyaient assigner un numéro d'atelier, et on leur remettait un porte-folio contenant, feuilles, crayon, ordre du jour, fiche de frais, etc. Une période d'inscription supplémentaire a eu lieu le samedi matin. Au total, nous avons reçu 77 participantes pour la région 03 réparties en 7 ateliers de travail.

Plénière vendredi soir

En plénière le vendredi soir, les femmes ont demandé des précisions sur le boycott publié dans Le Soleil (voir annexe) par la table d'intervenantes. Après précisions, elles ont exprimé qu'elles étaient venues pour travailler et que ce boycott était déplorable...

Ateliers

Samedi, toutes les femmes inscrites le vendredi soir se sont représentées. Le travail d'atelier a débuté comme prévu vers 9 heures. Tous les ateliers ont procédé de la même façon, 1/2 heure de reprécision sur la méthode nominale, la priorisation et le déroulement de la fin de semaine.

Tous les ateliers ont traité les thèmes en ordre, soit de 1 à 10. Les ateliers se sont déroulés toute la journée de samedi et le dimanche matin jusqu'à 12 heures. Au maximum, chacun des 7 ateliers a travaillé à 11 participantes.

Dès le samedi matin, les participantes exprimaient leur satisfaction, leur contentement sur le travail entrepris et la masse d'informations recueillies. La plupart des ateliers se sont déroulés dans le calme et le respect des participantes.

La matinée du dimanche semble avoir été le bout le plus difficile au niveau des ateliers; les thèmes (8-9-10) sont denses et plus complexes à traiter.

Au retour en atelier après le dîner de dimanche, les participantes disposaient de 1 heure pour voir l'ensemble des nouvelles propositions émises dans les 7 ateliers. Au total, 20 nouvelles propositions principalement sur les thèmes 1-5-7. (Voir annexe 7).

Les participantes ont échangé pendant le dîner et ont lancé l'idée de faire consensus dans tous les ateliers sur un minimum de 5 propositions globales; les 5 autres seraient des choix individuels. La réaction de l'équipe a été de laisser les femmes traiter de leur choix comme elles l'entendaient tout en précisant que de toute façon, chacune des participantes auraient à prioriser ses propositions sur le carton de vote officiel puisque ce serait à partir de celui-ci que le décompte de priorité s'opérerait. Ceci qu'il y ait consensus préalable ou non. Étrangement, les ateliers ont plus ou moins embarqués dans la démarche de consensus global. Il semble que les discussions d'ateliers ont primé et que les différents ateliers ont été fidèles à leurs propres échanges.

Élection des représentantes

La mise en candidature s'étendait du vendredi soir au dimanche p.m. 14 heures, dès le vendredi 4 femmes se sont présentées. À la fermeture de ladite période, nous avions 9 candidatures.

Les cartons de vote des représentantes avaient été distribués dans les aceliers afin de s'assurer que les seules votantes seraient les participantes à l'ensemble de la démarche.

Les représentantes élues et leurs substituts région 03:

Danielle Allard Patricia Beaudoin Johanne Leroux	Représentantes régionales
Catherine Anne Devlin Louise Rochon	Substituts

Plénière

A suivi une très courte plénière où les femmes étaient invitées à faire des précisions à leurs représentantes, s'exprimer sur les propositions, et évaluer ou commenter leurs 2 jours de travail.

L'ensemble de la plénière a duré au maximum 20 minutes. Les participantes ont questionné la pertinence d'avoir 2 propositions (68) et (122) assez semblables parmi les 10 priorités régionales; cependant après étude du sens, il est devenu évident que ces deux propositions étaient complètement différentes dans la clientèle visée et les moyens proposés. D'un commun accord, les participantes les ont reconnues comme priorités régionales.

Pour le reste, les femmes ont exprimé leur grande satisfaction et ont remercié les organisatrices.

Évaluation

En résumé, les rencontres régionales 03 se sont très bien déroulées, sans anicroches, si ce n'est le peu de participation en regard des inscriptions.

On ne peut malheureusement pas parler d'esprit régional qui se serait développé, les femmes y ont d'ailleurs très peu fait allusion. Disons que l'intérêt était très orienté sur les rencontres et les priorités nationales et aussi sur les suites concrètes. Les femmes tiennent beaucoup à être informées des développements du projet. On peut parler d'une réussite...

Évaluation des participantes

Compilation de l'ensemble de l'évaluation que les participantes ont complété à la fin du travail d'atelier.

ETES-VOUS SATISFAITE DE:	PAS SATISFAITE	PEU	ASSEZ	TRÈS SATISFAITE
L'information que vous avez reçue avant les rencontres	4	7	18	22
Contenu du cahier de travail	1	3	24	23
Contenu du cahier de propositions	5	8	24	14
De la méthode de travail en atelier	1	3	15	32
De l'animation de votre atelier	0	3	11	37
Du déroulement général des 3 jours	0	3	17	27
Des facilités mises à votre disposition pour les rencontres (défrayage du coût de transport, hébergement, alimentation, garderie...)	1	3	8	34
Des priorités retenues par le groupe	1	2	20	21

Votre intérêt s'est-il maintenu durant toute la rencontre: (si non, pourquoi?)

Oui	38
Non	1
Assez	10

Croyez-vous avoir atteint l'objectif du travail d'atelier: d'être en mesure de prioriser des propositions sur l'ensemble des 10 thèmes: (si non, pourquoi?)

Oui	28
Non	4
Assez	15

Commentaires ou recommandations: Plusieurs recommandations pouvaient se regrouper/ un suivi serait intéressant/ ce travail ne doit pas se perdre/ diffusion de l'information à repenser/ la question du temps/ la longueur.

Évaluation des animatrices (très brève car nous n'avions pas de temps prévu à cet effet...)

Les animatrices sont toutes agréablement surprises quant au déroulement du travail d'atelier; cependant, elles n'ont pas eu l'impression d'avoir une méthode claire pour travailler. Il semble que chacune ait adopté un fonctionnement légèrement différent dans son atelier en accord avec les participantes donc, elles auraient apprécié une méthode de travail plus développée.

Elles déploraient la méthode de travail auxquelles étaient soumises les participantes et elles-mêmes.

En résumé, les animatrices demeurent avec des interrogations sur la méthode nominale et sur l'efficacité. De plus, elles trouvent nécessaire la présence constante d'une personne ressource à chaque atelier pour ce type de travail.

Elles soulignent que les conditions de travail qui leur sont offertes, sont en contradiction avec le contenu des rencontres régionales et les revendications minimales des femmes.

Support technique

La coordination de l'infrastructure était assurée par l'animatrice régionale. Au total nous avions prévu une équipe technique de 19 femmes réparties comme suit:

14 animatrices
2 personnes-ressources
1 coordonnatriceinfrastructure matérielle
1 coordonnatriceinfrastructure technique
1 soutien à la coordination (bénévole).

Infrastructure matérielle

La coordination de l'infrastructure matérielle était assurée par Carole Tremblay, secrétaire du projet pour 03.

Les tâches se sont réparties comme suit:

7 animatrices d'atelier

1 personne-ressource

1 coordination des animatrices, plus animatrice de l'élection et plénière

1 assurait la circulation des propositions et des mémos aux ateliers, demande de personne-ressource

1 assurait la reformulation des nouvelles propositions, la dactylo et la photocopie.

Personnes-ressources

Nous avions 4 personnes-ressources: Ghyslaine Morin
Madeleine Cloutier
Diane Demers
Sandra Shee

Les personnes-ressources ont fait constamment le tour des ateliers pour répondre aux questions des femmes. 2 autres animatrices patrouillaient dans les ateliers pour acheminer les nouvelles propositions et faire suivre les demandes aux personnes-ressources.

Beaucoup de questions sur le thème 1, le thème 5 et le thème 8. Selon les commentaires de chaque atelier (animatrices et participantes) il aurait été de beaucoup préférable d'avoir une personne-ressource par atelier.

Priorisations régionales

Les participantes ont priorisé en moins de 20 minutes. Le travail d'atelier semble avoir été très efficace...

Les animatrices ont compilé les résultats des priorités dans leur atelier avec ou sans l'aide des participantes et ensuite, ont inscrit les résultats de leur atelier à un tableau global où 2 personnes-ressources compilaient l'ensemble des résultats d'atelier, pendant qu'en plénière on procédait à l'élection des représentantes. Voici, les priorités retenues (les 20 premières) par les participantes région 03.

PROPOSITIONS PRIORITAIRES

1	No. 123
2	105
3	29
4	35
5	104
6	122
7	113
8	68
9	116
10	91

N.B. L'ordre des propositions est le résultat final d'une compilation informatique et diffère légèrement des résultats divulgués en fin de rencontre.

ANNEXE A

REPRÉSENTANTES RÉGIONALES

Danielle Allard
570, Lafontaine
Rivière-du-Loup
G5R 4L9

Patricia Beaudoin
3236, Lavallée
Ste-Foy
G1X 1J6

Johanne Leroux
845, Belvedère # 6
Québec

Substituts:

Catherine Anne Devlin
Ministère Relations internationales
Direction du Personnel
1225, Place Georges V
Québec
G1R 4Z7

Louise Rochon
486, rue Fraser
Québec

ANNEXE B

LES PROPOSITIONS PRIORITAIRES

Proposition (numéro)	Libellé des propositions	Points	Fréquence	Rang
123	Que l'état intensifie les mesures d'information publique sur la nécessité d'une meilleure formation professionnelle pour les filles. Que les mesures de sensibilisation et de formation des enfants, des parents et des intervenants s'intensifient face au sexisme et à la discrimination et les mesures d'accès à l'égalité. (Ce qui assurerait une plus juste représentation des femmes à tous les niveaux et secteurs de l'éducation).	206	33	1
105	Que le travail à temps partiel soit réglementé, que la durée de la semaine normale de travail soit réduite, que le temps supplémentaire soit aboli et qu'une disposition régissant la journée normale de travail soit incluse.	203	26	2
29	Les acquis expérientiels du travail au foyer, du travail effectué dans l'entreprise familiale, du bénévolat soient reconnus pour fins d'études et d'intégration au marché du travail.	183	28	3
35	L'accès des femmes aux emplois non traditionnels soit encouragé par des stimulants fiscaux aux entreprises qui intégreront des femmes dans des secteurs industriels non traditionnels ou qui permettront aux femmes de se recycler dans des professions porteuses d'avenir; et par la mise sur pied de programmes de recyclage vers des métiers non traditionnels à l'intention des personnes qui travaillent dans des secteurs en perte de vitesse et dans les secteurs marqués par les changements technologiques.	177	31	4
104	a) que le travail à temps partiel (au-delà de 15 heures) reçoive les mêmes considérations que le travail à temps plein.	131	19	5

LES PROPOSITIONS PRIORITAIRES

Proposition(numéro)	Libellé des propositions	Points	Fréquence	Rang
	Ceci impliquant, les avantages sociaux, la sécurité d'emploi, la syndicalisation etc... b) que les règles de l'ancienneté d'emploi, soient attribuées aussi aux employés(es) à temps partiel de façon à être éligible à l'ouverture de postes nouveaux, à temps plein, privilégiant les ressources internes de l'organisme ou/et institution, à celles de l'extérieur.			
122	Que le régime des rentes du Québec soit amendé de sorte que toutes les femmes y aient accès.	129	16	6
113	Que toutes les mesures relatives à la maternité/paternité/ adoption, actuellement dispersées sous plusieurs lois, soient cont nues dans une politique globale ayant comme objectif un régime universel financé et administré par l'État québécois et englobant les propositions contenues dans le cahier «Décisions 85» de 38 à 49 avec les ajouts qui ont été apportés.	128	17	7
68	Que le régime de rentes du Québec soit réaménagé afin que les travailleuses au foyer y aient accès;	121	25	8
116	Soit adoptée une loi ou que des articles soient inclus dans une loi existante pour interdire spécifiquement toute discrimination dans le crédit. Que cette loi exige que toutes les institutions financières adoptent une politique officielle, claire, cohérente et uniforme sur le traitement égal des hommes et des femmes en matière d'accès au crédit. Dans une optique de bien faire comprendre l'es-	114	17	9

LES PROPOSITIONS PRIORITAIRES

Proposition (numéro)	Libellé des propositions	Points	Fréquence	Rang
	prit de la politique, chaque institution devra mettre sur pied un programme de formation et d'information à l'intention de son personnel sur les droits de la personne et les pratiques discriminatoires.			
91	Le partage des crédits de rentes accumulés durant la vie commune en cas de divorce devienne obligatoire; Le partage des crédits de rentes au moment de la retraite ou du décès devienne obligatoire; Le partage des rentes en cas d'invalidité devienne obligatoire; La période d'exclusion soit étendue, de sorte qu'elle couvre le temps passé à la maison par l'un ou l'autre des parents pour s'occuper des enfants de moins de 12 ans, d'invalides ou d'handicapés.	101	15	10

RÉGION 03 -QUÉBEC : Tableau synthèse selon le rang et la fréquence

ANNEXE

Prop.	Total des points	Rang	Prop.	Fréquence	Rang
123	206	1	123	33	1
105	203	2	35	31	2
29	183	3	29	28	3
35	177	4	105	26	4
104	131	5	68	25	5
122	129	6	104	19	6
113	128	7	28	18	7
68	121	8	116	17	8
116	114	9	113	17	8
91	101	10	122	16	9
28	96	11	91	15	10
103	81	12	103	15	10
97	77	13	82	13	11
110	76	14	32	13	11
5	76	14	110	12	12
120	72	15	50	12	12
32	65	16	5	12	12
82	64	17	54	11	13
1	63	18	106	11	13
48	61	19	90	11	13
92	59	20	48	10	14
106	56	21	97	10	14
99	52	22	92	10	14
54	52	22	120	10	14
50	52	22	1	9	15
57	51	23	30	8	16
2	48	24	57	8	16
30	45	25	99	8	16
94	43	26	100	8	16
90	41	27	34	7	17
121	40	28	2	7	17
84	34	29	19	7	17
118	34	29	94	7	17
19	31	30	62	7	17
64	30	31	84	7	17
100	30	31	51	7	17
43	29	32	118	7	17
119	27	33	121	7	17

Prop.	Total des points	Rang	Prop.	Fréquence	Rang
51	26	34	24	7	17
107	25	35	64	6	18
83	24	36	70	6	18
70	23	37	107	6	18
24	20	38	37	5	19
76	19	39	43	5	19
34	19	39	115	5	19
62	17	40	83	5	19
33	17	40	119	4	20
53	17	40	47	4	20
112	16	41	85	4	20
85	14	42	96	4	20
117	13	43	33	4	20
45	13	43	76	4	20
109	13	43	112	4	20
37	12	44	55	3	21
88	12	44	117	3	21
55	12	44	75	3	21
47	12	44	95	3	21
95	12	44	56	3	21
56	11	45	73	2	22
96	9	46	58	2	22
75	9	46	63	2	22
111	8	47	53	2	22
101	8	47	45	2	22
63	8	47	109	2	22
80	8	47	101	2	22
115	8	47	88	2	22
40	7	48	93	2	22
93	6	49	111	1	23
52	6	49	3	1	23
59	6	49	72	1	23
73	5	50	102	1	23
22	5	50	80	1	23
31	5	50	81	1	23
67	4	51	86	1	23
14	4	51	98	1	23

Prop.	Total des points	Rang
23	4	51
42	3	52
58	3	52
6	3	52
81	3	52
61	3	52
39	2	53
86	2	53
79	2	53
31	2	53
102	1	54
3	1	54
27	1	54
98	1	54
72	1	54
20	1	54
65	1	54
21	0	
18	0	
108	0	
114	0	
4	0	
10	0	
11	0	
15	0	
9	0	
66	0	
60	0	
12	0	
44	0	
41	0	
36	0	

Prop.	Fréquence	Rang
6	1	23
79	1	23
27	1	23
20	1	23
14	1	23
59	1	23
52	1	23
39	1	23
38	1	23
40	1	23
31	1	23
42	1	23
61	1	23
23	1	23
65	1	23
87	1	23
22	1	23
21	0	
17	0	
16	0	
26	0	
114	0	
25	0	
108	0	
18	0	
36	0	
60	0	
78	0	
12	0	
13	0	
10	0	
77	0	
49	0	
13	0	
46	0	
89	0	
87	0	
17	0	
25	0	
7	0	
26	0	
8	0	
71	0	
16	0	
69	0	
78	0	
77	0	
74	0	
11	0	
69	0	
71	0	
74	0	
66	0	
46	0	
7	0	
44	0	
4	0	
41	0	
8	0	
87	0	
49	0	
15	0	
9	0	
89	0	

RÉGION 03 QUÉBEC

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
		THÈME 1 LÉGISLATIONS DU TRAVAIL			
		Des dispositions de la loi sur les normes du travail devraient être révisées ou ajoutées de sorte que:			
1		**Toutes les femmes en emploi soient couvertes;**	63	18	9
2		**Le salaire minimum soit augmenté;**	48	24	7
3		**La durée de la semaine normale de travail soit réduite;**	1	54	1
4		**Le temps supplémentaire obligatoire soit aboli;**	0		0
5		**Le travail à temps partiel soit réglementé;**	76	14	12
	104 (03)	a) ... que le travail à temps partiel (au-delà de 15 heures) reçoive les même considérations que le travail à temps plein. Ceci impliquant, les avantages sociaux, la sécurité d'emploi, la syndicalisation, etc.	131	5	19
		b) ... que les règles de l'ancienneté d'emploi, soient attribuées aussi aux employés(es) à temps partiel de façon à être éligible à l'ouverture de postes nouveaux, à temps plein, privilégiant les ressources internes de l'organisme ou/et institution, à celles de l'extérieur.			

THÈME I LÉGISLATIONS DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
6		**Le travail au rendement et son mode de rémunération soit réglementé;**	3	52	1
7		**La durée d'emploi permettant un recours à l'encontre d'un congédiement soit réduite;**	0		0
8		**La durée d'emploi pour la fixation des vacances annuelles soit réduite;**	0		0
9		**Une disposition régissant l'ancienneté soit incluse;**	0		0
10		**Une disposition régissant la journée normale de travail soit incluse;**	0		0
11		**Des congés de maladie payés soient inclus.**	0		0
3,4,5,10	105 (03)	... que le travail à temps partiel soit réglementé, que la durée de la semaine normale de travail soit réduite, que le temps supplémentaire soit aboli et qu'une disposition régissant la journée normale de travail soit incluse.	203	2	26

La Commission des normes du travail responsable de l'application de la Loi sur les normes de travail devrait:

THÈME 2 ORGANISATION DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
12	**Informer et conscientiser davantage les travailleuses notamment les femmes immigrées sur la loi;**	0		0
13	**Publiciser les plaintes qui ont obtenu gain de cause pour inciter les travailleuses à se prévaloir des recours prévus dans la loi;**	0		0
14	**Rétablir le service gratuit d'aide juridique qu'elle offrait jusqu'à récemment aux travailleuses et travailleurs congédiés illégalement.**	4	51	1
	La révision de la Loi sur les accidents de travail (Projet de loi 42) devrait:			
15	**Étendre l'application de la loi à toutes les femmes en emploi (domestiques et gardiennes d'enfants);**	0		0
16	**Permettre que les conditions de travail caractéristiques des secteurs d'emploi féminins soient prises en compte dans la définition des maladies professionnelles, quitte à ce que des recherches soient entreprises pour mieux connaître les maladies liées à ces secteurs;**	0		0
17	**Permettre à une travailleuse ou un travailleur de démontrer que sa maladie est directement ou**	0		0

THÈME 2 ORGANISATION DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	indirectement reliée aux risques particuliers de son travail;			
	Des dispositions du Code du travail devraient être modifiées de sorte que:			
18	**La définition de salarié embrasse d'autres catégories de travailleuses;**	0		0
19	**La syndicalisation puisse être ouverte à des travailleuses et travailleurs qui, bien qu'exerçant les mêmes tâches, ne sont pas concentrés dans un même établissement (syndicalisation multipatronale par exemple);**	31	30	7
20	**La référence au groupe distinct disparaisse, ce qui assurerait la primauté du droit d'association sur le caractère homogène du groupe;**	1	54	1
21	**Les procédures d'accréditation et de négociation soient accélérées.**	0		0

THÈME 2 ORGANISATION DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	Il faudrait que les divers régimes de travail comportent des protections équivalentes. Ceci implique que:			
	- le temps partiel soit réglementé (voir proposition 5);			
	- le travail au rendement et son mode de rémunération soit réglementé (voir proposition 6);			
22	**Le travail à domicile soit réglementé;**	5	50	1
	La notion traditionnelle du travail devrait être revue de façon à ce qu'elle soit plus adaptée au contexte actuel du marché de l'emploi et favorise un meilleur accès aux nouveaux arrivants et arrivantes. Ceci implique que:			
23	**Le temps de travail soit réduit. (voir aussi propositions 3, 10 et 27);**	4	51	1
24	**Le travail partagé soit facilité et que des mécanismes le régissant soient développés;**	20	38	7
25	**Les horaires variables soient favorisés;**			

THÈME 2 ORGANISATION DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
26	**Des congés familiaux, sociaux et d'études soient offerts;**	0		0
27	**La préretraite soit favorisée pour celles et ceux qui le désirent.**	1	54	1
	Que la société reconnaisse la valeur sociale et économique du travail effectué à l'intérieur du foyer. Ceci implique que:			
28	**L'état intègre la valeur de ce travail dans le calcul du produit national brut. Il ne s'agirait pas d'une reconnaissance formelle, mais ces calculs pourraient servir de base en cas de séparation ou de divorce, ou pour réserver une juste part d'héritage à la veuve;**	96	11	18
29	**Les acquis expérientiels du travail au foyer, du travail effectué dans l'entreprise familiale, du bénévolat soient reconnus pour fins d'études et d'intégration au marché du travail;**	183	3	28
30	**On pourrait se pencher sur la meilleure façon d'accorder aux travailleuses au foyer des avantages sociaux comparables à ceux dont jouissent les autres travailleuses et travailleurs;**	45	25	8

THÈME 2 ORGANISATION DU TRAVAIL

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
31		**La recherche sur la valeur de cette forme de production (travail ménager) devrait être stimulée, et les travaux déjà disponibles devraient être largement diffusés pour sensibiliser l'opinion publique à l'importance de l'apport économique du travail des femmes à la maison;**	2	53	1
N	106 (03)	Que la valeur du travail au foyer soit reconnue comme "production sociale". Ceci impliquant, la reconnaissance de production sociale, dans le fait d'avoir un (1) ou plusieurs enfants et ce jusqu'à ce que le plus jeune des enfants ait atteint l'âge de seize (16) ans.	56	21	11

THÈME 3 ACCÈS À L'ÉGALITÉ

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	Si l'on vise à ce que l'application du principe de l'égalité des sexes sur le marché du travail soit renforcé et soutenu par des mesures prévoyant l'accès à l'égalité de fait, il faudrait que:			
32	**Le contenu du règlement tienne compte de la réalité du marché du travail et permette un fonctionnement opérationnel et efficace;**	65	16	13
33	**Les programmes initiés sur une base volontaire et les programmes imposés reçoient un traitement différent;**	17	40	4
34	**Une aide puisse être fournie aux entreprises qui mettent en place des programmes volontaires.**	19	39	7

THÈME 4 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FRÉQUENCE
	Les écarts salariaux entre les hommes et les femmes devraient être réduits. Ceci implique que:			
	- Les acquis expérientiels du travail au foyer, du travail effectué dans l'entreprise familiale, du bénévolat soient reconnus pour fins d'études et d'intégration au marché du travail (voir proposition 29).			
35	**L'accès des femmes aux emplois non traditionnels soit encouragé: par des stimulants fiscaux aux entreprises qui intégreront des femmes dans des secteurs industriels non traditionnels ou qui permettront aux femmes de se recycler dans des professions porteuses d'avenir; et par la mise sur pied de programmes de recyclage vers des métiers non traditionnels à l'intention des personnes qui travaillent dans des secteurs en perte de vitesse et dans les secteurs marqués par les changements technologiques.**	177	4	31
	L'application du principe qu' "à travail équivalent un salaire égal" s'impose. Ceci implique notamment:			
36	**Que la Commission des droits de la personne affecte des ressouces humaines spécialisées dans le suivi à apporter à l'application du principe.**	0		0

THÈME 4 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	L s femmes devraient bénéficier dans les plus brefs délais des mêmes avantages sociaux que les hommes et aux mêmes conditions. Ceci implique que:			
37	**Le règlement établissant les normes de non-discrimination dans les avantages sociaux, actuellement en préparation au ministère de la Justice, soit adopté, incessamment.**	12	44	5

THÈME 5 CONGÉ DE MATERNITÉ, CONGÉ PARENTAL ET RETRAIT PRÉVENTIF

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
		L'application du retrait préventif prévu dans la loi sur la santé et la sécurité au travail devrait être revue de façon à mieux protéger les clientèles visées. Ceci implique que:			
38		**Le processus de traitement des demandes soit accéléré;**	5	50	1
	113 (03)	Que le processus de traitement des demandes soit accéléré; que les demandes soient jugées selon la diversité des facteurs de risque, liés à l'organisation du travail.	128	7	17
39		**Des recherches soient entreprises pour identifier les milieux de travail dangereux et leurs effets sur la santé des femmes enceintes;**	2	53	1
40		**Les professionnels de la santé et les femmes elles-mêmes soient mieux informés de la mesure du retrait préventif ainsi que des milieux de travail et des conditions de travail qui comportent des dangers pour les femmes enceintes;**	7	48	1
41		**Les départements de santé communautaire (DSC) jouent un rôle plus actif dans l'identification des correctifs à**	0		0

THÈME 5 CONGÉ DE MATERNITÉ, CONGÉ PARENTAL ET RETRAIT PRÉVENTIF

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	apporter aux postes de travail dangereux et en matière de support et d'information aux employeurs sur ces correctifs;			

THÈME 5 CONGÉ DE MATERNITÉ, CONGÉ PARENTAL ET RETRAIT PRÉVENTIF

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
42		**Un plus grand soutien soit accordé aux travailleuses victimes d'un refus ou d'intimidation de la part de l'employeur, particulièrement aux travailleuses immigrées qui sont souvent démunies en raison de leur méconnaissance de la langue française et de leurs droits.**	3	52	1
		La maternité devrait être reconnue comme une fonction sociale importante et, en conséquence, les travailleuses ne devraient pas être pénalisées. Ceci implique que:			
43		**Le congé de maternité et le remplacement du revenu pendant ce congé se rapprochent de ce qui existe dans le secteur public (durée de 20 semaines avec remplacement du revenu pouvant atteindre 93% du salaire net);**	29	32	5
	114 (03)	... durée de 20 semaines ou équivalent en jours, consécutifs ou non, avec remplacement du revenu;	0		0
44		**La femme qui allaite puisse prolonger son congé normal de maternité de 8 à 10 semaines;**	0		0
45		**Des congés spéciaux payés, à raison d'une dizaine de jours ouvrables pendant l'année, soient prévus (visites**	13	43	2

THÈME 5 CONGÉ DE MATERNITÉ, CONGÉ PARENTAL ET RETRAIT PRÉVENTIF

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
		médicales pendant la grossesse, responsabilités parentales);			
46		**Un congé d'adoption comportant les mêmes avantages que le congé de maternité soit introduit dans la loi;**	0		0
47		**Un congé parental sans solde de 2 ans sans perte d'avantages et avec sécurité d'emploi soit introduit dans la loi;**	12	44	4
	112 (3)	... qu'un congé parental sans traitement ou un congé parental partiel et sans traitement de deux (2) ans sans perte d'avantages sociaux, et avec sécurité d'emploi soit introduit dans la loi des normes minimales d'emploi.	16	41	4
48		**La travailleuse enceinte, au terme de son congé, soit réinstallée dans son poste de travail ou dans un poste équivalent si son poste de travail n'existe plus et ce, au salaire touché au moment de son départ ou majoré s'il y a lieu;**	61	19	10
	115 (03)	La travailleuse enceinte, au terme de son congé prévu par la loi, soit réinstallée dans son poste de travail ou dans un poste équivalent si son poste de travail n'existe plus et ce, au salaire touché au moment de son départ ou majoré s'il y a lieu, sans perte d'ancienneté ni d'avantages sociaux.	8	47	9

THÈME 5 CONGÉ DE MATERNITÉ, CONGÉ PARENTAL ET RETRAIT PRÉVENTIF

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
49		**Le critère de 20 semaines d'emploi complété pour bénéficier des congés spéciaux prévus pour des problèmes de santé durant la grossesse soit aboli;**	0		0
38 à 49	122 (03)	Que toutes les mesures relatives à la maternité/paternité/adoption, actuellement dispersées sous plusieurs lois, soient contenues dans une politique globale ayant comme objectif un régime universel financé et administré par l'État Québécois et englobant les propositions contenues dans le cahier "Décisions 85" de 39 à 49 avec les ajouts qui ont été apportés.	129	6	16
N	107 (03)	Qu'une politique globale de maternité soit élaborée tant pour la femme au travail que pour la femme au foyer afin que la maternité soit reconnue comme fonction sociale importante.	25	35	6
N	110 (03)	Lors d'un accouchement, toute femme non admissible aux programmes existants de support à la maternité, devrait recevoir une allocation.	76	14	12
N	109 (03)	Que le programme d'allocation de maternité, P.R.A.L.M.A., soit octroyé à toutes les femmes qui donnent naissance à un enfant.	13	43	2
N	111 (03)	Que le congé de maternité (payé à 100% du salaire), ne soit plus régi par la loi sur les normes du travail (R 126) mais administré par une caisse québécoise d'indemnisation, financée par les employeurs et ce, selon le pourcentage de leur masse salariale.	8	47	1

THÈME 6 ACCÈS AU CRÉDIT

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
		Pour que les femmes parviennent à l'égalité de fait dans l'accès au crédit, il faudrait que:			
50		**Soit adoptée une loi ou que des articles soient inclus dans une loi existante pour interdire spécifiquement toute discrimination dans le crédit;**	52	22	12
51		**Toutes les institutions financières adoptent une politique officielle claire et cohérente sur le traitement égal des hommes et des femmes en matière d'accès au crédit. Dans une optique de bien faire comprendre l'esprit de la politique, chaque institution devrait mettre sur pied un programme de formation et d'information à l'intention de son personnel sur les droits de la personne et les pratiques discriminatoires.**	26	34	7
50-51	116 (03)	Que soit adoptée une loi ou que des articles soient inclus dans une loi existante pour interdire spécifiquement toute discrimination dans le crédit. Que cette loi exige que toutes les institutions financières adoptent une politique officielle claire, cohérente et uniforme sur le traitement égal des hommes et des femmes en matière d'accès au crédit. Dans une optique de bien faire comprendre l'esprit de la politique, chaque institution devra mettre sur pied un programme de formation et d'information à l'intention de son personnel sur les droits de la personne et les pratiques discriminatoires.	114	9	17

THÈME 7 FORMATION DES FILLES

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	Les efforts mis sur la desexisation du matériel scolaire doivent se poursuivre et un plus grand nombre d'outils sur le sexisme doivent être conçus et mis à la disposition des intervenantes et intervenants scolaires, des parents et des étudiantes et étudiants. Ceci implique que:			
52	**Les commissions scolaires et les institutions d'enseignement poursuivent la désexisation du matériel d'enseignement;**	6	49	1
53	**Le ministère de l'Éducation produise des documents de sensibilisation au sexisme, incluant des états de situations étoffés et dont la présentation serait assortie d'activités d'animation et de discussion de groupe. Le volet "harcèlement sexuel en milieu scolaire" devrait être inclus dans ces documents étant donné son impact négatif sur les attitudes et orientations des filles. Ces documents comprennent, entre autres, le jeu Vire-vie.**	17	40	2
	Des cours de sensibilisation au sexisme devraient être introduits dans les divers programmes. Ceci implique que:			
54	**Des sessions d'initiation aux métiers non traditionnels soient offertes aux filles, et considérant le rôle primordial des parents et des éducatrices et éducateurs en cette matière, les sessions devraient comporter des**	52	22	11

THÈME 7 FORMATION DES FILLES

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	volets spécifiquement conçus pour eux; une "banque volontaire" de femmes actives dans des métiers non traditionnels prêtes à venir dans les écoles devrait être mises sur pied;			
55	**La sensibilisation au sexisme soit introduite dans les programme de formation et de perfectionnement des maîtres et des conseillères et conseillers d'orientation;**	12	44	3
56	**Un cours de sensibilisation à une approche non sexiste de l'information soit dispensé aux étudiantes et étudiants en journalisme de niveau universitaire et aux étudiantes et étudiants en technique de communication de niveau cégep.**	11	45	3
	Une information publique plus soutenue devrait être développée à l'intention des intervenantes et intervenants, des parents et des enfants. Ceci implique que:			
57	**Une campagne d'information sur la nécessité d'une meilleure formation professionnelle pour les filles soit conçue. Cette campagne pourrait comprendre une information de base sur l'évolution du marché de l'emploi, l'impact du développement technologique sur**	51	23	8

THÈME 7 FORMATION DES FILLES

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	les emplois féminins et la réalité des femmes d'aujourd'hui: cette campagne pourrait s'adresser prioritairement aux employeurs et aux journalistes;			
58	**Une activité comme le Prix Éméritas-Déméritas (publicité) du Conseil du statut de la femme soit développée pour couvrir l'émission radio, l'émission télé et l'article les plus ou les moins sexistes.**	3	52	2
	Des mesures de redressement devraient être mises en oeuvre pour réaliser l'égalité de fait des femmes et des hommes dans le milieu de l'éducation. Ceci implique que:			
59	**Des programmes d'accès à l'égalité soient mis sur pied; ce qui assurerait une plus juste représentation des femmes à tous les niveaux et secteurs du système d'éducation (voir propositions 32, 33, 34);**	6	49	1
60	**Une priorité soit accordée aux filles provenant de milieux économiquement défavorisés;**	0		0
61	**Des mécanismes de type "ombudsman" soient mis sur pied pour entendre les cas de harcèlement sexuel et de discrimination dans les institutions d'enseignement;**	3	52	1

THÈME 7 FORMATION DES FILLES

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
N	117 (03)	Que les institutions d'enseignement prévoient, dans les services aux étudiants, l'embauche d'une femme habituée à intervenir auprès des parties dans les cas de harcèlement sexiste et sexuelle et/ou discrimination sexuelle;	13	43	3
N	118 (03)	Que des modules de formation et de sensibilisation sur les réalités des rôles sociaux dans la vie familiale, professionnelle et sociale soient intégrés à la formation générale et ce, à tous les niveaux scolaires;	34	29	7
N	123 (03)	Que l'État instensifie les mesures d'information publique sur la nécessité d'une meilleure formation professionnelle pour les filles; Que les mesures de sensibilisation et de formation des enfants, des parents et des intervenants s'intensifient face au sexisme, à la discrimination et aux mesures d'accès à l'égalité. (Ce qui assurerait une plus juste représentation des femmes à tous les niveaux et secteurs de l'éducation).	206	1	33

THÈME 8 PARTAGE DE LA RICHESSE FAMILIALE

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	Afin d'assurer dans la pratique un meilleur partage de la richesse familiale entre les conjoints, certaines mesures devraient être prises:			
62	**Que la Chambre des notaires et le Barreau mettent au rang de leurs priorités un programme d'information concernant les avantages et désavantages des différents régimes matrimoniaux; et que ces deux organismes offrent, dans le cadre de leur cours de perfectionnement, des sessions sur les changements sociaux et familiaux de sorte qu'ils informent leur clientèle de la portée de leur choix lorsqu'elle opte pour un régime matrimonial;**	17	40	7
63	**Que le ministère de la Justice fasse pression sur la Chambre des notaires afin que cette dernière inclut (dans les contrats de séparation de biens et de société d'acquêts) une clause de copropriété de la résidence familiale, dans l'éventualité de l'acquisition de cette résidence;**	8	47	2
64	**Que les conjoints aient l'obligation de faire une déclaration de résidence familiale, devant le notaire, pour l'immeuble acquis après le mariage, et devant l'officier d'état civil pour l'immeuble acquis avant le mariage; dans le cas d'une location, que les conjoints**	30	31	6

THÈME 8 PARTAGE DE LA RICHESSE FAMIL'ALE

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
		aient l'obligation de faire une déclaration de résidence familiale à la signature du bail, s'il y a lieu, et de co-signer ce dernier;			
65		**Que le montant des meubles meublant insaisissables soit haussé jusqu'à un maximum de 5 000 $;**	1	54	1
66		**Que le Gouvernement intensifie ses campagnes d'information au sujet de la résidence familiale;**	0		0
67		**Que le projet de loi sur les successions - au programme législatif de l'automne 1984 - maintienne le principe de limiter la liberté totale de tester;**	4	51	1
68		**Que le régime des rentes du Québec soit réaménagé afin que les travailleuses au foyer y aient accès;**	121	8	25
	108 (03)	Que le régime des rentes du Québec soit amendé de sorte que toutes les femmes y aient accès;			
69		**Que des mesures de compensation pour les femmes collaboratrices qui n'avaient pas droit de cotiser au R.R.Q., pendant les 15 premières années du régime soit instaurées;**	0		0

THÈME 8 PARTAGE DE LA RICHESSE FAMILIALE

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
70	Que le Régime des rentes du Québec soit bonifié et réaménagé de manière à lui faire jouer un rôle central dans la préservation du niveau de vie à la retraite (voir aussi propositions 90 et 91);	23	37	6
71	Que les régimes de retraite d'employeurs soient amendés pour qu'ils assurent de façon plus satisfaisante des revenus complémentaires à la retraite et réflètent mieux l'égalité des conjoints (voir aussi propositions 94 et 95);	0		0
72	Que les communautés culturelles qui ne bénéficient pas d'ententes en sécurité sociale puissent en profiter le plus tôt possible;	1	54	1
73	Qu'une loi régissant les entreprises familiales soit créée; cette loi serait du ressort du droit corporatif plutôt que de celui du droit familial, ce qui permettrait une reconnaissance du travail de la femme collaboratrice en dehors de son statut matrimonial. Cette loi devrait contenir une réglementation minimale obligatoire. Elle devrait offrir, sur une base volontaire, la possibilité au conjoint collaborateur de bénéficier d'une déclaration de statut qui serait alors légalement enregistrée. Dans le cadre de cette déclaration de statut, la femme collaboratrice aurait la possibilité de choisir entre deux statuts, chacun comportant des droits spécifiques;	5	50	2

THÈME 8 PARTAGE DE LA RICHESSE FAMILIALE

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
74	Que le ministère de la Justice augmente les ressources humaines et financières de ses services de perception des pensions alimentaires, ce qui réduirait les délais de traitement des demandes;	0		0
75	Que le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu exerce le droit de subrogation que lui confère la loi de l'aide sociale: les bénéficiaires d'aide sociale, créancières et créanciers de pensions alimentaires, n'étant pas obligés de prendre l'initiative d'une telle démarche;	9	46	3
76	Que l'exemption de personne mariée consentie au mari soit remplacée par un crédit d'impôt remis aux femmes;	19	39	4
77	Que les frais de garde des conjoints collaborateurs puissent être déduits des revenus;	0		0
78	Que les gains en capital, en cas de vente, soient calculés après le partage des bénéficies avec le conjoint au statut de collaborateur, quand celui-ci a oeuvré plus de 5 ans dans l'entreprise;	0		0
79	Que les acquis d'expérience et de formation extra-scolaire des femmes collaboratrices soient reconnus (voir aussi proposition 29).	2	53	1

THÈME 9 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS LIÉES AUX ENFANTS

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
		Le régime fiscal québécois, en regard des mesures liées à la présence d'enfants devrait être révisé et inclure les éléments suivants. Ceci implique que:			
80		**Les exemptions pour enfants à charge soient éliminées; les sommes ainsi recueillies serviraient à augmenter les allocations familiales. Ces allocations seraient imposables sur le revenu le moins élevé de l'un ou l'autre parent;**	8	47	1
81		**L'allocation de disponibilité versée aux femmes qui ont de jeunes enfants soit calculée en proportion du coût réel de la garde et soit versée jusqu'à ce que l'enfant fréquente l'école secondaire.**	3	52	1
		Les services de garde sont un service essentiel pour les Québécoises et Québécois. Il est donc nécessaire que:			
82		**Un réseau universel et gratuit de garderies soit instauré;**	64	17	13
	119 (03)	Un réseau universel et gratuit de garderies soit instauré et géré par les parents, ainsi que le personnel salarié;	27	33	4
83		**Le nombre de places en garderie soit augmenté;**	24	36	5

THÈME 9 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS LIÉES AUX ENFANTS

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
82-83 121 (03)	Qu'un réseau universel et gratuit de garderies soit instauré et que le nombre de places en garderies répondent à la demande.	40	28	7
84	**Les services de garde en milieu scolaire soient plus développés et mieux adaptés aux réalités du travail des parents;**	34	29	7
85	**Les municipalités favorisent le développement d'un réseau de garderies municipales et de quartier, et s'asssurent que leurs règlements soient conçus en ce sens;**	14	42	4
86	**Les employeurs favorisent la mise sur pied de garderies sur les lieux de travail (par exemple, la gratuité des locaux);**	2	53	1
87	**Les immigrées qui fréquentent les COFI aient accès sans délai à des services de garde subventionnés;**	0		0
	Le travail fait auprès des enfants devrait être mieux reconnu dans les programmes publics. Ceci implique que:			

THÈME 9 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS LIÉES AUX ENFANTS

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
88	**Le Régime des rentes du Québec accorde à tout parent responsable de jeunes enfants, soit une réduction de sa période cotisable, soit une inscription de crédits de rentes, selon la plus favorable des éventualités. Si les parents responsbles de jeunes enfants choisissent de demeurer en emploi, leurs cotisations devraient être remboursées jusqu'à concurrence du montant crédité aux autres (voir aussi proposition 91);**	12	44	2
89	**Les personnes au foyer - parents, domestiques ou gardiennes - qui accordent des soins aux enfants d'âge préscolaire soient couvertes par la loi sur les accidents de travail.**	0		0

THÈME 10 SOUTIEN ÉCONOMIQUE À DES GROUPES PARTICULIERS

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	Femmes âgées Le phénomène de la féminisation de la pauvreté étant particulièrement accentué chez les femmes âgées, des mesures devraient être prises pour palier à cette situation. Une bonification et un réaménagement du Régime des rentes du Québec devraient être prévus. Ceci implique que:			
90	**La rente de retraite de la personne cotisante soit portée de 25 à 50% des gains d'emploi assurés;** **Le maximum des gains admissibles (MGA) soit rétabli le plus vite possible au niveau du salaire industriel moyen;** **Toute personne cotisante puisse retrancher jusqu'à 30% des années où la cotisation a été nulle ou faible de sa période cotisable au lieu des 15% actuels;**	41	27	11
91	**Le partage des crédits de rentes accumulées durant la vie commune en cas de divorce devienne obligatoire;** **Le partage des crédits de rentes au moment de la retraite ou du décès devienne obligatoire;** **Le partage des rentes en cas d'invalidité devienne obligatoire;**	101	10	15

THÈME 10 SOUTIEN ÉCONOMIQUE À DES GROUPES PARTICULIERS

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	La période d'exclusion soit étendue, de sorte qu'elle couvre le temps passé à la maison par l'un ou l'autre des parents pour s'occuper des enfants de moins de 12 ans, d'invalides ou d'handicapés;			
	Des modifications au programme de sécurité de la vieillesse devraient aussi être prévues. Ceci implique que:			
92	**Le supplément de revenu garanti soit augmenté;**	59	20	10
93	**Les conditions de résidence nécessaires à l'obtention de la pension de vieillesse soient assouplies.**	6	49	2
	Les régimes supplémentaires de rentes devraient être réformés. Ceci implique:			
94	**L'acquisition plus rapide d'une rente;** **Une meilleure transférabilité;** **L'indexation des rentes;** **Des cotisations patronales au moins égales à la moitié du coût de la rente acquise aux travailleuses et travailleurs;**	43	26	7

THÈME 10 SOUTIEN ÉCONOMIQUE À DES GROUPES PARTICULIERS

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
95	**Le versement obligatoire d'une rente de conjointe ou conjoint survivant à moins de renoncement de la part des deux conjoints;** **Le partage des crédits de rentes en cas de divorce;** **L'instauration d'un régime uniforme pour tous les employées et employés d'un même employeur;** **L'abolition de toute discrimination fondée sur le sexe;**	12	44	3
	Femmes chefs de famille Des modifications devraient être apportées à la loi de l'aide sociale pour mieux tenir compte de la situation spécifique des familles monoparentales. Ceci implique que:			
96	**Dans le calcul des prestations d'aide sociale les frais supplémentaires liés à la présence d'enfants soient mieux reconnus;**	9	46	4
97	**Les bourses d'études et les pensions alimentaires soient considérées comme revenu de travail dans la loi de l'aide sociale;**	77	13	10
98	**L'article du règlement de l'aide sociale qui considère sur le même pied les couples vivant maritalement et les couples mariés quant à leurs obligations financières les uns envers les autres soit abrogé;**	1	54	1

THÈME 10 SOUTIEN ÉCONOMIQUE À DES GROUPES PARTICULIERS

PROP.	AMENDEMENTS	TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
	La réforme de la fiscalité en regard de l'impôt des particuliers devrait prévoir:			
99	**L'octroi d'un crédit d'impôt remboursable, financé par l'abolition de l'équivalent de l'exemption de personnes mariées soit prévu dans la loi de l'impôt.**	52	22	8
	Une meilleure formation et un accès au marché du travail devraient être les meilleurs garants d'une sécurité économique. Ceci implique que:			
100	**De véritables programmes de formation préparatoires à l'emploi dans toutes les régions où ils sont inexistants soient mis sur pied;**	30	31	8
101	**L'accès des femmes chefs de famille aux programmes de formation et de recyclage soit facilité;**	8	47	2
102	**L'accès des femmes immigrées aux programmes relatifs à l'apprentissage du français soit facilité;**	1	54	1
103	**Des subventions pour la mise sur pied de services d'intégration au marché du travail à l'intention des**	81	12	15

THÈME 10 SOUTIEN ÉCONOMIQUE À DES GROUPES PARTICULIERS

PROP.	AMENDEMENTS		TOTAL DES POINTS	RANG	FREQUENCE
		femmes chefs de famille monoparentale soient accordées.			
N	120 (03)	Abaisser l'âge de la retraite à 50 ans, sans pénélité, pour celles qui en font la demande, et ceci en incluant l'apport socio-économique des femmes au foyer dans l'établissement du calcul des rentes.	72	15	10

ANNEXE C

ANIMATRICES ET PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES AUX RENCONTRES RÉGIONALES 03 TENUES LES 7, 8 ET 9 DÉCEMERE 84

Ginette Lafontaine
3466, Du Gué
Sainte-Foy (Québec)
658-6929

Clémence Gingras
1575, boul. St-Cyrille Ouest
Sillery (Québec)
G1X 1X4
687-9274 ou
643-1675

Hélène Audy
1738, Chemin Royal
St-Pierre, I.O. Québec)
GOA 4EO
828-9711

Louise Saulnier
1915, Bonin
Sillery (Québec)
G1S 4H8
688-9991

Lucie Richard
732, 1le Rue
Québec (QC)
G1J 3N2
522-6855 (rés.)
524-9873

Candide Harvey
94, de l'Espinay # 1
Québec (QC)
G1L 2H5

Marie-Claire Thériault
1480, de Longueuil
Québec (QC) G1S 2G3
683-3298

Diane Demers
580, Fraser
Québec (QC)
G1S 1R5
683-4101

Isabelle Clerc
1356, St-Laurent
St-Nicolas (Québec)
GOS 2ZO
831-8137

Denise Garneau
2555, des Plaines
Sainte-Foy (QC)
G1V 1B2
651-1736

Louise Jobidon
650, Marguerite-Bourgeois
Québec (QC)
G1S 3V7
678-3305

Nicole Michaud
3404, Auclair
Beauport (QC)
G1E 1G3

Myrta Laflamme
2848, Vaudreuil
Jonquière (Québec)
G7S 1X2

Line Baillargeon
158, rue Rice ouest
Chicoutimi (Québec)

Animatrice région 03

Mireille Trudelle
550, rue D'Aiguillon
Québec (QC)
G1R 1M3
522-3749

Secrétaire de l'animatrice région 03

Carole Tremblay
24, de la Promenade
R. R. # 1, B.P. 16
Stoneham
848-3090

Directrice de la mission sociale

Ghyslaine Morin
Secrétariat à la condition féminine
875, Grande-Allée Est
Québec (QC)
G1R 4Y8
643-9052

Recherchiste

Madeleine Cloutier
Secrétariat à la condition féminine
875, Grande-Allée Est
Québec (QC)
G1R 4Y8
643-9052

Consult-Action

Sandra Shee

ANNEXE D

PROFIL DES FEMMES

Données recueillies en atelier de travail. Il ne faut pas oublier que beaucoup de femmes n'ont pas répondu à la question d'appartenance à un groupe ou association étant présentes à titre individuel.

Donc, dans l'ensemble des participantes, voici la liste des groupes ou associations mentionnées:

La Giroflée
A.F.E.A.S.
Comité femmes de Saint-Jean-Port-Joli
C.S.N.
Droit de la presonne
Centre femmes
Comité femmes de l'Islet Nord
Club épargne femmes
A.D.D.S. Thetford Mines
Droit des individus
Femmes battues Saint-Jean-Port-Joli
Sexualité et connaissance de soi
Entraide maternelle
Journal Droit de parole
C.E.Q.
Fédération F.M. Québec
Fonction publique
Égalité à l'emploi des femmes
Maison des femmes du Grand-Portage
Comité des femmes à la C.S.N.
Int. situation de la femme face à l'emploi
Association coopérative féminine de Duberger
Centre femmes de Trois-Rivières
Coop. d'aliments naturels
Condition féminine au gouvernement provincial
Syndicat des enseignants Cégep Limoilou (vient à titre personnel)
A.F.E.A.S. Beauce (intérêt personnel)
Familles monoparentales de Lévis

PROFIL DES FEMMES PRÉSENTES

98% des participantes pour la région 03 sont âgées de 25 à 64 ans réparties également dans les 3 groupes d'âge: 1/3 des femmes de 25 à 34 ans, 1/3 de 35 à 44 ans et 1/3 de 45 à 65 ans. 55% des femmes présentes ont une scolarité de degré universitaire. 70% des femmes sont mères et 60% ont des revenus d'emploi. À noter que 33% des femmes présentes ont un salaire annuel de plus de 20,000,00 $ (RE: questionnaire de Francine Guilbault)

Ce tableau nous indique que madame tout le monde n'était peut-être pas au rendez-vous...! Si on se fie aux chiffres officiels sur la situation économique et scolaire des femmes.

ANNEXE E

"DECISIONS 85"

RENCONTRES REGIONALES REGION 03

ORDRE DU JOUR

Vendredi, 7 décembre 1984

19h00	Inscription
20h00	Présentation du projet "Décisions 85"
20h30	Présentation des rencontres régionales
21h00	Ouverture de la nomenclature des représentantes régionales
21h15	Présentation des personnes ressources
21h30	Présentation synthèse des thèmes
21h45	Technicalités: frais de déplacement, hôtel, etc.

Samedi, 8 décembre 1984

09h00	Travail en atelier (précision de la démarche)
09h30	Atelier thème I
10h30	Atelier thème II
11h30	Atelier thème III
12h30	Dîner sur place (Casse-Croûte Pavillon Adrien-Pouliot)
13h30	Atelier thème IV
14h30	Atelier thème V
15h30	Atelier thème VI
16h30	Atelier thème VII
17h30	Souper sur place (Même endroit que le dîner)

Dimanche, 9 décembre 1984

09h00	Atelier thème VIII
10h00	Atelier thème IX
11h00	Atelier thème X
12h00	Dîner sur place (Même endroit que samedi)
13h00 à 14h00	Atelier, nouvelles propositions
14h00 à 15h30	Election des représentantes en plénière
15h30	Résultats de tous les ateliers, résultats pour la région 03
16h00	Fermeture

ANNEXE F

LISTE DES PARTICIPANTES

Mme Danielle Allard
570, Lafontaine
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 4L9

Mme Jacqueline Beaupré
54, de Gaules
Lauzon (Québec)

Mme Françoise Beaudoin
948 A, route de l'Eglise
Ste-Foy (Québec)

Mme Gisèle Béchard
2600, rue Aubert
Beauport (Québec)
G1C 1S8

Mme Patricia Beaudoin
3236, Lavallée
Ste-Foy (Québec)
G1X 1J6

Mme Hélène Bernier
24, Wolfe
Lévis (Québec)
G6V 3X4

Mme Louise Major Blais
1145, Place Lola
Les Saules (Québec)

Mme Denise Blouin
381, de la Canardière
Québec (Québec)

Mme Louisette Bolduc
850, Avenue Giono
Québec (Québec)
G1P 4C8

Mme Lise Boudreau
1155, Place Lola
Les Saules (Québec)
G2E 2K5

Mme Marie-Aline Bouchard
2551, Arthur-Bourret
Beauport (Québec)
G1E 4E5

Mme Guyslaine Bourget
27, Caron
Lauzon (Québec)
G6V 3E8

Mme Jill Bowman
60, Carré Dallaire
Neufchatel (Québec)

Mme Angèle Brisson
53, de Gaspé ouest, C.P. 345
St-Jean-Port-Joli (Québec)
G0R 3G0

Mme Louiselle Bureau
37, rue Notre-Dame Sud
Thetford-Mines (Québec)
G6G 1J1

Mme Madeleine Castonguay
11, de Gaspé Ouest
St-Jean-Port-Joli (Québec)
G0R 3G0

Mme Micheline B. Chevrier
9, Thivierge
Lévis (Québec)

Mme Yvette Cloutier
11, de Gaspé Ouest
St-Jean-Port-Joli(Québec)
G0R 3G0

Mme Rosette Côté
2336, Chemin Ste-Foy
Québec (Québec)

Mme Raymonde Couillard
218, Ave Collin
Montmagny (Québec)
G5V 2S8

Mme Denise Coulombe
340, Rivière du Sud, C.P. 12
Montmagny (Québec)
G5V 3S3

Mme Muriel Couture
Min. relations internationales
1225, Place Georges V
Québec (Québec)
G1R 4Z7

Mme Germaine D'Amour
1010, rue Borne
Québec (Québec)
G1N 1L9

Mme Louise Derome
1039, de la Chevrotière
29e étage
Québec (Québec) G1R 5E9

Mme Catherine-Anne Devlin
Min. relations internationales
Direction du personnel
1225, Place Georges V
Québec (Québec) G1R 4Z7

Mme Michèle Dionne
Droit de parole
570, du Roi
Québec (Québec)

Mme Andrée Dubé
48, Iberville
Rivière-du-Loup (Québec)

Mme Brigitte Dubeau
1231, Defoe
Ste-Foy (Québec)
G2E 4H4

Mme Louise Duchesneau
1850, Lafontaine
Québec (Québec)

Mme Lise Dufour
2790, Ave St-Narcisse #303
Giffard (Québec)
G1E 6V8

Mme Josée Falardeau
785, Rougemont #28
Ste-Foy (Québec)

Mme Dyane Forgues
1050, Gauthier
Sillery (Québec)
G1S 2R7

Mme Marjolaine Fortier
210, Latourelle
Québec (Québec)

Mme Ghislaine Tremblay Fortin
12, rang St-Laurent
Baie St-Paul (Québec)
G0A 1B0

Mme Nicole Fortin
260, 126e Rue
St-Georges Est (Québec)
G5Y 2X2

Mme Huguette Langlois Fournier
164, 73e Rue ouest
Charlesbourg (Québec)
G1H 4S9

Mme Pauline Gagnon
a/s Mme Huguette L. Fournier
164, 73e Rue ouest
Charlesbourg (Québec)
G1H 4S9

Mme Brigitte Gagné
155, Boul. Charest Est
Québec (Québec)
G1K 3G6

Mme Claire Gagné
156, rue Mortagne
Neufchatel (Québec)
G2B 2C8

Mme Yvette Gaumond
1354, Ch. Des Pionniers O
Cap St-Ignace (Québec)
G0R 1H0

Mme Eliane Gauvin
a/s Cegep Ste-Foy
2410, Ch. Ste-Foy
Québec (Québec)
G1V 1T3

Mme Noëlla L. Gingras
22, rue de l'Eglise
St-Romuald (Québec)
G6W 3H1

Mme Yolande Guay
395, 17e Rue #2
Québec (Québec)

Mme Berthe Lagacé
2999, Larochelle
Ste-Foy (Québec)
G1W 2B3

Mme Pauline Lepage
19, rue Molière
Lévis (Québec)
G6V 5A4

Mme Jacqueline Marcotte
1251, Defoi
Ancienne-Lorette (Québec)
G2E 4H4

Mme Claudette Malenfant
71 A, Rue J. Viel
St-Ludger de Rivière du Loup
(Québec) G5R 4L7

Mme Marie-Gabrielle Paquet
102, avenue Detroyes
Québec (Québec)
G2A 3P1

Mme Carolle Plamondon
878, Mgr Grandin #1
Ste-Foy (Québec)
G1V 3X9

Mme Denise Drolet Hudon
347, Claisse
Duberger (Québec)
G1P 3E4

Mme Marjolaine Lambert
38, St-Onésime
Lévis (Québec)

Mme Johanne Leroux
845, Belvédère #6
Québec (Québec)
G1S 3E7

Mme Murielle Marois
1543, Bossuet
Ste-Foy (Québec)

Mme Dora C. Murphy
12, Christ-Roi
Lévis (Québec)
G6V 6E3

Mme Crhistiane Paradis
37, rue Notre-Dame Sud
Thetford-Mines (Québec)
G6G 1J1

Mme Elise Poiré
1279, Chanoine-Morel
Sillery (Québec)

Mme Noëlline Labrie
225, Beaubien
Neufchatel (Québec)
G2A 3Z2

Mme Diane Langlois
1150, Chemin St-Louis
Bureau R-120
Sillery (Québec) G1S 1E5

Mme Rolande Lévesque
11, de Gaspé Ouest
St-Jean-Port-Joli (Québec)
G0R 3G0

Mme Lorraine Mathieu
1089, 4e Avenue
Québec (Québec)

Mme Ginette Paquet
37, Notre-Dame Sud
Thetford-Mines (Québec)
G6G 1J1

Mme André Pître
255, 125e Rue
St-Georges (Québec)
G5Y 2Y3

Mme Ghislaine Poissant
891, Chanoine-Martin
Ste-Foy (Québec)
G1V 3P3

Mme Louise Rochon
486, rue Fraser
Québec (Québec)
G1S 1R4

Mme Hélène Sauvé
2995, 10e Avenue #4
St-Georges ouest (Québec)
G4Y 6H5

Mme Sylvie Tessier
50, Principale
St-Flavien (Québec)
G0S 2M0

Mme Mariette Trottier
2412, Jean-Durant #7
Ste-Foy (Québec)
G1V 4L1

Mme Ginette Rousseau
50, Chaîné
St-Apollinaire (Québec)
G0S 2E0

Mme Berthe St-Pierre
11, de Gaspé ouest
St-Jean-Port-Joli (Québec)

Mme Claire Thivierge
110, Grande-Allée ouest
Québec (Québec)
G1R 2G8

Mme Claudette Thériault
281, rue Principale
St-Antonin (Québec)

Mme Gisèle Doyon Roy
C.P. 147
St-Prosper (Québec)

Mme Claire Tardif
304, Chanoine-Côté
Trois-Pistoles (Québec)

Mme Rosa-Anne Tremblay
a/s Réseau femmes
80, rang St-Marc
Les Eboulements (Québec)
G0A 2M0

Mme Anne Verret
710, Avenue Désy #3
Québec (Québec)
G1S 2X5

ANNEXE G

P R E S S E

JOURNALISTES

ET

OBSERVATEURS

LISE BEAUPRE	UNIVERSITE LAVAL
MIREILLE GOURDEAU	UNIVERSITE LAVAL
SONIA COTE	CEGEP STE-FOY
ANNE-MARIE VOISARD	LE SOLEIL
GUY TREMBLAY	TELE CAPITALE
M. PERREAULT	JOURNAL DU QUEBEC
LOUISE BILODEAU	PHOTOGRAPHE DU PROJET DECISIONS 85
MARIE QUINTY	ATTACHÉE DE PRESSE DE LA MINISTRE LEBLANC-BANTEY

Dix ans après l'année des femmes, les Québécoises sont à l'heure des bilans

◆ Dix ans après l'Année internationale de la femme, l'heure est venue, partout dans le monde, de faire des bilans. Les femmes du Québec ne veulent pas être en reste. Dès cette fin de semaine, sous le thème "Décisions 85", des rencontres sont prévues dans plusieurs régions du Québec, notamment à Montréal, à Hull, à Rimouski et à Québec. Dans certaines autres régions comme à Gaspé ou au Saguenay — Lac-Saint-Jean, les femmes ont déjà commencé à se réunir.

par Anne-Marie VOISARD

Initiés par le Secrétariat à la condition féminine, ces séances de réflexion et de discussions seront suivies d'une rencontre nationale des femmes les 1er, 2 et 3 février à Montréal. En mai, lors d'une conférence nationale sur la sécurité économique des Québécoises, les femmes viendront défendre leurs priorités devant le patronat, les syndicats, les représentants municipaux et provinciaux.

200 femmes

A Québec, ce soir, 200 femmes sont attendues au pavillon Adrien-Pouliot de l'université Laval où elles travailleront, sans interruption jusqu'à dimanche soir, à mettre au point une série de propositions susceptibles d'améliorer la situation économique des femmes. Plusieurs de ces femmes sont déjà membres de groupes préoccupés par la condition féminine. D'autres viennent à titre individuel. [illegible] document de travail qui compte déjà 163 recommandations [illegible] organismes. Ces recommandations, que [illegible] l'intérieur de dix thèmes, tous centrés sur l'économie.

Les lois

Il sera question, par exemple, de législations et d'organisations du travail. Le code du travail a été légèrement modifié. Des lois ont été créées, comme celles sur les normes de travail ou la santé et la sécurité au travail. Mais le travail à temps partiel, où se retrouvent majoritairement des femmes, n'est toujours pas réglementé.

L'accès à l'égalité est un autre facteur de préoccupation pour les femmes. Leur salaire est toujours inférieur à celui des hommes et leurs chances de promotion moindres. Pourtant, les programmes d'accès à l'égalité dans l'emploi se font toujours attendre.

Les congés de maternité ou les congés parentaux varient largement d'une entreprise à l'autre. Beaucoup de femmes doivent se contenter de l'assurance-chômage. Et encore, toutes ne sont pas admissibles. Le retrait préventif, prévu dans la loi sur la santé et la sécurité au travail, n'est pas facilement accessible pour certaines travailleuses qui craignent de déplaire à leur patron.

Le crédit présente une autre pierre d'achoppement. C'est plus difficile pour une femme de faire un emprunt à la banque... s'il n'y a pas un mari, à côté, qui accepte de servir d'endosseur.

L'éducation

La formation des filles constitue aussi un thème important de réflexion. Pourquoi les étudiantes se dirigent-elles encore massivement vers les métiers reliés aux rôles traditionnels de la femme? Le conditionnement social est fort. Il y a bien longtemps qu'on a mis dans la tête des petites filles que les sciences ou les maths, c'est l'affaire des garçons.

Enfin, les ateliers de travail porteront une attention toute spéciale aux familles monoparentales et aux femmes âgées, probablement les plus démunies d'entre toutes. Quels sont les moyens à mettre en oeuvre pour leur assurer des conditions de vie décentes?

Québec, Le Soleil, dimanche [illegible] décembre 198[illegible]

Rencontre sur la situation économique des Québécoises

Peu de femmes venues exprimer leurs avis

par Anne-Marie VOISARD

◆ Sur 300 femmes [illegible] de la grande région de Québec, à peine 75 ont pris part, hier, à la rencontre sur la situation économique des Québécoises [illegible] à la condition féminine. [illegible]

Est-ce le résultat d'un boycottage organisé par certains groupes de femmes? Plusieurs le [illegible] [illegible] Encore que Mireille Trudelle, animatrice régionale, et Ghislaine Morin, directrice de la Mission sociale au Secrétariat à la condition féminine, préfèrent croire que la neige et les achats de Noël ont pu [illegible] influence [illegible]

Chose certaine, [illegible] portion des femmes [illegible] tout apprécié [illegible] [illegible] individu [illegible] par la force de pression d'un groupe. Quelques-unes [illegible] catégorique et l'ont fait savoir publiquement. D'autres, comme Rosette Côté, du [illegible] condition féminine de la Corporation des enseignants du Québec, ont décidé de venir quand même, parce que « c'est la fun qu'on demande aux femmes leur avis ». Mais cette féministe engagée n'en dénonce pas moins le procédé, qui a pour effet « de ramener la lutte des femmes à l'individualité [illegible] ».

« Est-ce que la commission Beaudry sur le travail demande aux individus de lui donner leurs [illegible] sur les législations qu'ils souhaitent voir adopter? », constate Mme Côté. C'est pourtant ce qu'on fait quand [illegible] des femmes [illegible] le document sur lequel doivent se prononcer les participantes aux rencontres régionales touche de nombreux points de loi [illegible]

Manque d'information

[illegible] En deux jours, on demande [illegible] réparties en ateliers [illegible] recommandations [illegible] prêtes et d'établir [illegible] Mme Côté déplore [illegible] personnes ressources [illegible] dans ces ateliers, capables [illegible] les carences [illegible] croit-elle [illegible] manque de connaissance [illegible]

D'autres participantes, même elles sont venues à titre individuel, partagent les mêmes inquiétudes. C'est le cas, par exemple, de [illegible] Labrie, documentaliste au Centre [illegible] sociaux de Québec [illegible]

[illegible] demande bien ce qu'il adviendra des recommandations apportées par son équipe de travail. Réussiront-elles à se frayer un chemin jusqu'à la rencontre nationale des femmes qui aura lieu au début de février? Si oui, seront-elles présentées à la Conférence nationale sur la sécurité économique qui se tiendra en mai? [illegible]

Peu d'espoir [illegible]

De toute façon, les femmes n'entretiennent pas beaucoup d'espoir [illegible] minoritaires. Sept sièges leur seront réservés, alors qu'il y en aura 15 pour le patronat, les syndicats, les représentants des municipalités et du gouvernement. Mais au bout de tout cela, il y aura un "gros bonbon", constate Andrée Pitre du Centre-Femmes de Beauce. C'est le voyage à Nairobi, au Kenya, que l'ONU organise pour couronner la décennie des femmes.

Malgré son scepticisme, Mme Pitre a voulu participer à la rencontre pour savoir ce que pensent les autres femmes. Elle a constaté avec grande satisfaction que tout le monde, individus ou membres d'un groupe organisé, parle le même langage. Raison de plus, croit-elle, pour que l'État écoute les groupes qui eux, ont l'avantage de détenir un pouvoir de pression. Louise Duchesneau, une mère de deux jeunes enfants qui s'est inscrite à la rencontre après avoir lu une petite annonce publiée dans un journal, [illegible] de son avis.

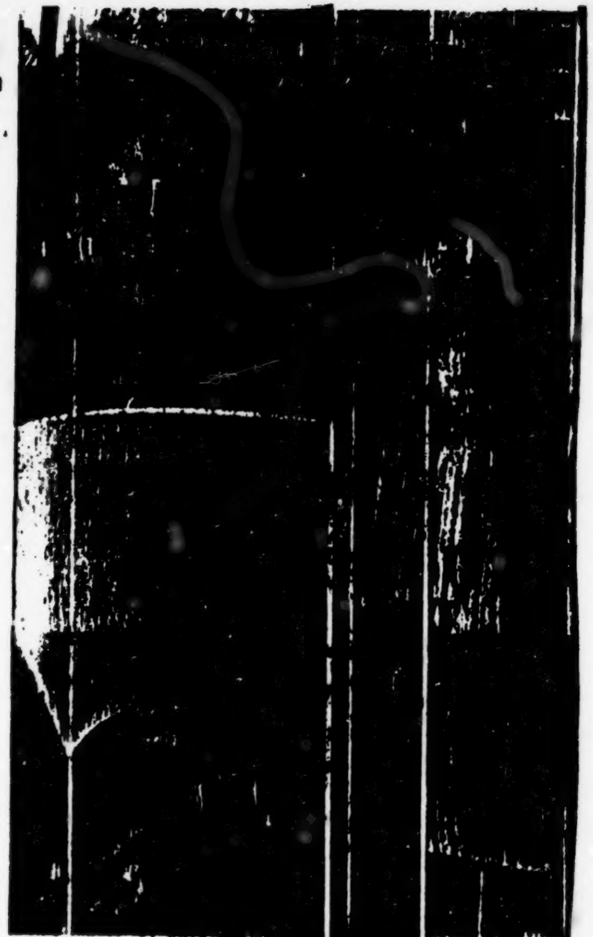

Mireille Trudelle, animatrice régionale [illegible] de l'organisation de la rencontre sur la situation économique des Québécoises, qui se tient en fin de semaine à l'université Laval, [illegible] Ghislaine Morin, directrice de la Mission sociale au Secrétariat à la condition féminine.

Le Soleil
DIMANCHE 9 DÉC. P. A5

La rémunération du travail domestique équivaudrait à près de la moitié du PNB

◆ Si toutes les femmes qui restent à la maison décidaient de débrayer, on verrait bien que leur travail, même s'il n'est pas rémunéré, constitue un apport important pour l'économie. En fait, on calcule que le travail domestique équivaudrait à 40 ou 50 pour 100 du Produit national brut, si on décidait de la rémunérer.

par Anne-Marie VOISARD

Les femmes qui participent à la rencontre régionale sur la situation économique des Québécoises ne demandent pas un salaire pour s'occuper de leur foyer. Elles voudraient bien cependant qu'advenant un divorce, on tienne compte de leur contribution. Le cas de cette femme qui a perdu récemment sa cause en cour d'appel a été soulevé, hier matin, dans un atelier. On ne voudrait plus qu'au nom de la loi de telles injustices puissent se reproduire.

Ecarts révoltants

Qu'elles soient à la maison ou sur le marché du travail, les femmes, a-t-on constaté, sont presque toujours défavorisées. Dans un atelier, on a qualifié de révoltants les écarts de salaires. On sait que Statistique Canada a révélé que le revenu des femmes représentait, en 1981, 57 pour 100 de celui des hommes. C'est pourquoi, d'ailleurs, dans cet atelier, on mise beaucoup sur les programmes d'accès à l'égalité "qui vont être déterminants pour l'embauche des femmes".

Ailleurs, on s'est interrogé sur le travail partagé pour finalement conclure qu'il vaut mieux miser sur une réduction du temps de travail pour tout le monde, "y compris les cadres". On est réticent face au travail à temps partiel, "parce que c'est un ghetto pour les femmes" et "que tu n'accumules pas grand-chose pour ta retraite".

Les femmes qui réintègrent le milieu du travail après s'être occupées de leur famille et avoir milité dans des organismes bénévoles voudraient bien aussi que leur expérience soit reconnue. Celles qui retournent aux études connaissent les mêmes problèmes. On est prêt à leur reconnaître un secondaire V, mais sans plus. Une participante qui s'est inscrite à des cours en administration admet bien qu'on lui ait demandé de parfaire ses connaissances en mathématiques. Mais pourquoi exigé aussi qu'elle prenne des cours d'histoire et de géographie?

La discussion se poursuit aujourd'hui à l'université Laval. Parmi les thèmes proposés par le Secrétariat à la condition féminine, il sera question de la formation des filles. Il sera question aussi de la situation financière des familles monoparentales et des femmes âgées.

Rencontre sur la situation économique des Québécoises [illegible]

L'espoir: la formation professionnelle des filles

Q. — L'espoir [illegible] pour les femmes accéder à la sécurité économique ne [illegible] se concrétiser que si l'on permet davantage l'accès [illegible] à la formation professionnelle des filles. [illegible] l'État s'agir en intensifiant [illegible] efforts d'information [illegible] de sensibilisation face au sexisme, à la discrimination et aux mesures d'accès à l'égalité.

par Anne-Marie VOISARD

Voilà ce que [illegible] les femmes de la région de Québec qui ont participé, en fin de semaine, à l'université Laval, à la rencontre "Décisions 85", organisée par le Secrétariat d'État à la condition féminine.

Il y a peu de chances cependant que la grande priorité de cette rencontre régionale [illegible] l'étape de la rencontre nationale, où seront débattues en février les propositions de toutes les régions pour ensuite être présentées à la conférence nationale sur la sécurité économique des Québécoises [illegible]

6 sur 10

Les participantes [illegible] départ 103 recommandations [illegible] faites su [illegible] mandait [illegible] elles de les [illegible] de nouvelles [illegible] les avaient [illegible] leurs risques et périls. [illegible] ceux des autres régions, ces textes nouveaux risquent fort de ne jamais être retenus. Or, dans le cas de Québec, six des dix priorités constituent des propositions inédites.

C'est le cas, par exemple, de la deuxième priorité qui porte sur le travail à temps partiel. On demande qu'il soit réglementé et que soit réduite la durée de la semaine normale de travail. Les femmes réclament aussi l'abolition du temps supplémentaire, sans doute pour donner à plus de monde l'occasion de travailler.

Les troisième et quatrième priorités, qui portent encore sur l'organisation du travail, pourront plus facilement être entendues, puisqu'elles figuraient au cahier des propositions gouvernementales. L'une porte sur les "acquis expérientiels" du travail au foyer ou dans l'entreprise familiale et du bénévolat que l'on voudrait voir reconnaître pour fins d'étude et d'intégration au marché du travail. L'autre demande que l'on encourage l'accès des femmes aux emplois non traditionnels. On suggère des stimulants fiscaux pour les entreprises. On propose aussi [illegible] programmes de recyclage.

Femmes âgées

Les femmes âgées, qui vivent majoritairement dans la pauvreté, ont aussi beaucoup retenu l'attention. C'est à elles qu'on a pensé, par exemple, en réclamant l'accès au régime de rentes du Québec pour toutes les travailleuses au foyer. On demande aussi que l'État intègre la valeur du travail à la maison dans le calcul du produit national brut. Sans aller jusqu'à la reconnaissance formelle de cette contribution, on voudrait cependant qu'on en tienne compte en cas de séparation ou de divorce ou encore pour réserver une juste part d'héritage à la veuve.

Face au crédit, les femmes se sentent victimes de discrimination. Voilà pourquoi une de leurs priorités réclame l'adoption d'une loi qui exigerait que toutes les institutions financières adoptent une politique "officielle, claire, cohérente et uniforme" sur le traitement égal des hommes et des femmes en matière d'accès au crédit. On devrait prévoir aussi un programme de formation et d'information à l'intention du personnel.

Enfin, les femmes se sont penchées sur les congés de maternité. Elles souhaitent que toutes les mesures actuelles se retrouvent dans une politique globale qui viendrait en régime universel financé et administré par l'État. Concrètement, elles voudraient que le congé dont bénéficient actuellement les femmes du secteur public soit accessible à toutes les travailleuses du Québec.

Trois représentantes de la région de Québec iront défendre les propositions des femmes à la rencontre nationale sur la sécurité économique des Québécoises. Les élues sont Patricia Beaudoin, Danièle Allard et Johanne Leroux.

Le Soleil Lundi 10 déc. P A-6

Les "Madame Chose" étaient rares

◆ Une participante sur deux à la rencontre régionale de Québec sur la sécurité économique des Québécoises était une femme qui détient un diplôme universitaire. On en a compté trois sur quatre qui occupent un emploi à l'extérieur du foyer. Et sur un total de 78, elles étaient 28 à ne pas avoir d'enfants, bien que 49 d'entre elles se situent entre 25 et 44 ans.

par Anne-Marie VOISARD

C'est d'ailleurs ce qui a fait dire à une femme, venue prendre part à ces assises, que Mme Tout-le-Monde n'avait pas beaucoup trouvé sa place dans cette assemblée.

Il reste que celles qui étaient présentes ont travaillé très fort, sans oublier d'inclure dans leurs préoccupations leurs soeurs moins favorisées. Elles se sont élues trois représentantes qui iront défendre leurs recommandations à la rencontre nationale, prévues pour les 1er, 2 et 3 février.

Les élues sont: Danielle Allard, une mère de famille diplômée en gérontologie, qui se promet bien d'aller défendre les droits des femmes [illegible] coordonnatrice de la "Maison" des [illegible] ière en relation de personnel à l'Office [illegible] vière-du-Loup; Patricia Beaudoin, [illegible] fait aussi partie de comités [illegible] ministériels pour l'égalité en [illegible] ploi.

J. de Québec
Lundi 10 déc.
P. 10

Sécurité économique des Québécoises:

UNE RÉUNION FRUCTUEUSE

Jacques DUSSAULT

Malgré un pourcentage de participation inférieur à ce qu'on avait prévu, la rencontre régionale sur la sécurité économique des Québécoises qui s'est tenue, en fin de semaine, au pavillon Pouliot de l'Université Laval, s'est avérée très fructueuse aux dires des organisateurs.

Cette rencontre de trois jours, organisée par le secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec, a permis aux femmes de se prononcer personnellement sur les orientations à privilégier dans tous les secteurs où se joue la sécurité économique.

Parmi les sujets abordés, on note les questions du travail à temps partiel, les avantages sociaux, la sécurité d'emploi, l'accès au crédit et la valeur du travail à la maison lorsque survient une séparation ou un divorce.

Après un travail d'étude en atelier, les quelque 70 participantes ont établi une liste de priorités régionales qui seront acheminées par trois représentantes élues, hier, à la Rencontre nationale des femmes qui se tiendra du 1er au 3 février. Cette rencontre, regroupant un maximum de 75 femmes, doit permettre de préparer, à partir de dossiers régionaux, la conférence nationale de mai 1985.

(Photo Léopold Rousseau)

Au terme de la troisième journée de rencontre, les participantes ont élu trois représentantes qui participeront à la rencontre nationale des femmes, au début de février.

décembre 1984

La Commission Beaudry cherche des moyens de faciliter l'accès à la syndicalisation

LES AFFAIRES, 8

■ La Commission consultative sur le travail, présidée par le juge René Beaudry, juge en chef adjoint au Tribunal du travail, cherche des moyens de faciliter l'accès à la syndicalisation à un plus grand nombre de personnes, notamment aux travailleurs les plus démunis.

Par ailleurs, la Commission cherche aussi des moyens de faciliter les relations de travail, par exemple en assouplissant si possible les mécanismes actuels de négociations collectives et de règlement des litiges.

C'est ce qui ressort d'une longue entrevue exclusive accordée aux AFFAIRES par le juge Beaudry et des commentaires d'autres observateurs qui ont suivi attentivement le déroulement des audiences régionales de la commission.

"Des groupements sociaux ont raconté à la commission que 60 % à 65 % des travailleurs n'avaient d'autre protection que la loi sur les normes minimales de travail, a déclaré le président. Parmi ceux-là, on retrouve une majorité de 60 % de femmes, de jeunes, d'immigrés et de handicapés."

Si on regarde le seul secteur privé, a ajouté le juge, le taux de syndicalisation au Québec se situe à peine entre 23 % et 25 %.

Photo Jean-Guy Paradis, LES AFFAIRES

Le juge René Beaudry: "Des groupes patronaux ont demandé en région de démocratiser la pratique syndicale, notamment les votes de grèves. Pourtant, certains maires ne sont élus qu'avec 30 % des électeurs. Est-ce que ces élections sont illégitimes pour autant?"

Si on ajoute le secteur public au secteur privé, révèlent de leur côté les statistiques officielles, le taux de syndicalisation global n'a cessé de décroître au Québec depuis une dizaine d'année, passant de 34,2 % en 1974 à 28,2 % en 1983. En 1969, le taux de syndicalisation était de 32,6 %.

Pendant ce temps, le même taux global dans l'ensemble du Canada passait de 26,3 % en 1969 à 29,4 % en 1974 et à 30,6 % en 1983, après avoir dépassé légèrement 31 % à trois reprises depuis 1977.

Une nouvelle philosophie sociale

"Nous voulons établir les bases d'une nouvelle philosophie sociale, a souligné le juge Beaudry, et non pas seulement proposer des solutions à des problèmes ponctuels. Or, c'est un fait qu'à travers leurs divergences, toutes les centrales syndicales de-

UN GUIDE PRATIQUE:
■ POUR MESURER L'EFFET EN $ DES PRIX, DES COÛTS ET DE LA PRODUCTIVITÉ SUR LES PROFITS.
■ POUR ÉTABLIR DES STRATÉGIES D'ACTION, ET VISUALISER LEUR IMPACT SUR LES PROFITS.
La P.P.P... planification des profits et de la productivité
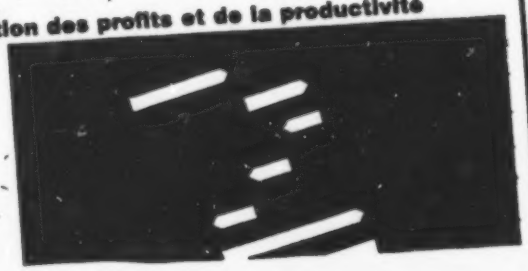

mandent de faciliter l'accès à la syndicalisation."

En plus d'un accès plus facile à la syndicalisation, les centrales demandent également de faciliter les conditions de négociations des conventions collectives, de même que les procédures de règlement des griefs.

"La F.T.Q. va certainement demander l'établissement de la négociation multipatronale, a mentionné le juge; ses représentants nous ont déjà prévenus. Ils vont nous dire dans les audiences nationales quelles modalités ils proposent."

De son côté, la C.S.D. dénonce les difficultés d'application du Code du travail, de même que les délais de négociation d'une première convention collective; elle demande donc l'arbitrage obligatoire dans ce cas. Elle dénonce aussi les retards interminables qu'entraînent les recours aux tribunaux de droit commun; le juge Beaudry reçoit volontiers ces doléances, puisqu'il siège au tribunal spécialisé du travail.

Préjugé favorable

De par sa fonction même et ses antécédents, le juge René Beaudry affiche un certain préjugé favorable en faveur des travailleurs. Entré au Tribunal du travail il y aura bientôt 15 ans (en janvier prochain), il avait orienté depuis longtemps auparavant sa carrière vers le droit du travail et en particulier la défense des positions syndicales.

Depuis quelques années, le juge Beaudry a laissé sa marque dans quelques dossiers importants dans le domaine des relations de travail au Québec. Père spirituel de la Loi 17 sur la santé et sécurité au travail (à la suite d'une enquête dans le secteur des mines d'amiante étendue rapidement à tout le monde du travail), il a aussi présidé des commissions d'enquête célèbres sur l'effondrement de la mine **Belmoral** le 20 mai 1980 (jour du référendum) et sur l'usine d'**Expro** à Valleyfield.

Dans le cas de Belmoral, par exemple, le juge avait dénoncé fermement le travail à forfait effectué dans les mines, une tradition fort ancienne dans cette industrie, qui pousserait les ouvriers à commettre des imprudences.

"Le monde patronal a dénoncé notre position, rappelle le juge. Mais voici que maintenant l'**Association des mines et métaux** nous parle aujourd'hui de remplacer les primes au rendement individuel par des bonis à l'augmentation collective du rendement. Les mentalités évoluent."

D'autres groupes patronaux ont demandé en région de démocratiser la pratique syndicale, notamment les votes de grève. A cette demande, le juge Beaudry répond que des maires ne sont souvent élus qu'avec 30 % d'électeurs seulement qui se prononcent et même parfois moins. "Est-ce que ces votes sont illégitimes pour autant, demande le magistrat? Et quand la **Chambre de commerce de Hull** nous présente un mémoire basé sur un questionnaire auquel ont répondu seulement 40 de ses 100 membres, on n'en conteste pas la légitimité."

Le préjugé évident du juge Beaudry en faveur des travailleurs ne le conduit cependant pas à recevoir les yeux fermés la proposition de la C.S.N. en faveur d'une négociation élargie.

A Jonquière, le président de cette centrale, M. **Gérald Larose**, a proposé que tous les employés des marchands de chaussures d'un centre commercial, par exemple, obtiennent les mêmes conditions de travail. Il invoque à cet effet l'argument que le pain et la livre de beurre coûtent le même prix pour tous ces employés.

En poussant un peu cet argument, on pourrait réclamer les mêmes conditions de travail pour les employés de tous les marchands de chaussures d'une ville, ou pour les employés de tous les commerces d'un même centre commercial.

"Le danger avec cette approche, note le juge Beaudry, c'est qu'on voudrait vite étendre à tout le monde les conditions de travail des employés du **Steinberg** de ce centre. Or, il est difficile de comparer les employés de Steinberg avec ceux d'un marchand de chaussures."

Exceptions au Code du travail

Par contre, le juge semble assez disposé à recevoir favorablement les demandes de certaines coopératives forestières, qui voudraient être exemptées des dispositions ordinaires du Code du travail. Ces entreprises appartiennent à des gens qui en sont à la fois les propriétaires et les employés, explique M. Beaudry.

Homme de compromis et de réalisme, le président de la Commission consultative sur le travail résiste fermement à la demande de la F.T.Q. de produire un rapport intérimaire au printemps, en attendant le rapport vers l'automne 1985.

"Ce que nous allons faire cependant, a-t-il dit, c'est de remettre sérieusement en question dès janvier la tenue d'un deuxième sommet de consultation prévu initialement pour l'été prochain. Nous tiendrons également cet hiver des séances privées de concertation avec les principaux partenaires sociaux afin de tenter de dégager le plus de consensus possible."

[redacted]

ANDRÉ HAINS

SOMMAIRE

A votre agenda	p. 19
Alerte Rappel	pp. 45-46
Affaires en bref	p. 30
Affaires et la loi	p. 18
Bloc-notes	p. 6
Bourses	pp. 52-54
Carrières et professions	p. 62
Editorial	p. 6
Fiscalité	pp. 28-29
Gagnants et perdants	p. 49
Immobilier	pp. 23 à 25
Indicateurs économiques	p. 36
Informatique et haute technologie	pp. 34-36
Investissements	p. 16
Maîtres du placement	p. 39
Management	pp. 32-33
Marchés boursiers	p. 51
Marketing	pp. 29-31
Mines et métaux	p. 40
Nouvelles des compagnies	pp. 60-61
Nouvelles économiques	p. 44
Placement	p. 37
Portefeuilles des Groupes Gestion	p. 47
Poste de l'économie	p. 35
Profil d'entreprise	p. 13
Recommandations des courtiers	p. 58-59
Régime d'épargne-actions	p. 48
Résultats financiers	p. 61
Rue St-Jacques	p. 12
Tour d'ivoire	p. 50
Transactions industrielles	p. 26
Votre argent	p. 64
Vue d'Ottawa	p. 7

Le patronat engage une lutte à mort contre la négociation multipatronale

■ Les milieux patronaux du Québec, le **Conseil du patronat** en tête, entendent se battre à mort contre l'introduction de toute forme de négociations sectorielles ou multipatronales, lors des audiences nationales de la **Commission consultative sur le travail (Commission Beaudry)**, qui auront lieu à Montréal au cours des deuxième et troisième semaines de décembre.

C'est ce qu'a déclaré dans une entrevue au AFFAIRES le directeur de la recherche du **Conseil du patronat** (CPQ), M. **Denis Beauregard**, responsable de la coordination des interventions de son groupe lors des audiences régionales.

"Si la commission veut établir ses propositions sur des consensus, a affirmé M. Beauregard, elle fait mieux d'oublier la négociation multipatronale, car elle n'obtiendra jamais notre accord sur ce sujet."

Le CPQ, comme d'autres organismes patronaux, est bien conscient du déclin constant du syndicalisme dans le secteur privé au Québec depuis quelques années. Mais il n'est pas question de laisser passer une forme ou une autre de négociation multipatronale, qui aurait pour résultat de gonfler les coffres des centrales syndicales sans aucun frais de leur part.

"On vit dans une société démocratique et dans un contexte nord-américain, explique M. Beauregard. On ne veut pas que l'entreprise se fasse imposer un syndicat quand la direction et les employés n'en veulent pas."

La majorité des nouveaux emplois vient de la petite et moyenne entreprise (PME), constatent toutes les études sérieuses à ce sujet. Or, la plupart de ces PME sont des entreprises familiales, dans lesquelles patrons et employés se connaissent personnellement et règlent leurs problèmes entre eux, sur une base individuelle.

L'introduction de la négociation multipatronale entraînerait la mort de la PME, a déjà déclaré aux AFFAIRES M. **Gérard Dion**, un spécialiste en relations de travail de l'Université Laval. Pour la

Photo Jean-Guy Paradis LES AFFAIRES

Denis Beauregard: Si la commission veut établir ses propositions sur des consensus, elle fait mieux d'oublier la négociation multipatronale car elle n'obtiendra jamais notre accord à ce sujet".

Le CPQ, de son côté, fonde sa position sur une argumentation plus rationnelle. La négociation sectorielle, soutient-il, obligerait les PME à déléguer leur pouvoir de négociation à des personnes appartenant à des entreprises concurrentes. Les PME perdraient donc toute autonomie et liberté d'action.

D'autre part, poursuit l'organisme, la négociation multipatronale réduirait la concurrence sur les coûts de main d'oeuvre, qui compte pourtant pour les deux tiers des coûts de production dans ces entreprises.

La négociation multipatronale introduit un énorme appareil dans les relations de travail. Or, déjà, on ne parvient même pas à régler de nombreux griefs dans certaines entreprises; qu'est-ce que cela donnerait comme résultat s'il fallait tenter de résoudre ces litiges par des instances à l'extérieur de l'entreprise?

Des structures à repenser

Si le syndicalisme est en perte de vitesse au Québec, constatait le premier ministre **René Lévesque** lui-même lors d'une récente entrevue aux AFFAIRES, c'est peut-être à cause des abus évidents commis par certains syndicats dans certains conflits.

"Les gens sont maintenant plus instruits et mieux informés qu'auparavant, explique de son côté M. quoi faire par les syndicats, ni de manifester pour les camarades du Chili."

Les gens mieux informés constatent également que la sécurité d'emploi ne vient pas du syndicat, ajoute-t-il: si l'entreprise fait faillite comme tant d'autres l'ont fait en 1982, ce n'est pas la présence d'un ou de plusieurs syndicats qui va la sauver.

Enfin, d'autres lois comme la loi sur les normes minimales de travail assurent une protection minimale aux employés. De son côté, la loi sur les décrets de convention collective leur permet de négocier certaines conditions monétaires par secteur s'ils le désirent: mais les comités paritaires n'imposent pas de lourdes structures syndicales inutiles à l'entreprise.

La loi sur les décrets de convention collective couvre actuellement environ 140 000 travailleurs au Québec. Le Code du travail régit de son côté les rapports collectifs de travail d'environ 950 000 personnes.

Les quelque 2,2 millions de travailleurs qui ne relèvent ni de l'une ni de l'autre de ces législations sont protégés par les normes minimales de travail ou ont des contrats individuels de travail. Il n'existe aucune statistique précise sur la répartition de ces deux derniers sous-groupes.

Des statistiques officielles permettent cependant de croire qu'une forte pro-

crites par la loi. La revue du Marché de Travail d'octobre dernier révélait par exemple que les quelque 130 000 employés des secteurs de la finance, des assurances et de l'immobilier, qui sont très faiblement syndiqués, ont touché en juin dernier un salaire moyen de 406,98 $ par semaine, en augmentation de 4,6 % sur juin 1983.

— Dans le secteur du commerce, également très faiblement syndiqué, les 399 000 employés ont touché en juin dernier un salaire de base hebdomadaire moyen de 280,39 $; les 118 000 employés du commerce de gros ont touché 364,77 $ et les 281 000 autres du commerce de détail, 244,81 $, ces derniers en progression de 3,6 % sur juin 1983. Le travailleur au salaire minimum est de 160 $ pour 40 heures.

Démocratiser l'accès aux syndicats

"Nous allons demander à la Commission Beaudry de démocratiser l'accès à la syndicalisation, a repris M. Beauregard. Nous avons de nombreux témoignages d'employés qui se sont littéralement fait tordre un bras pour signer des cartes d'adhésion syndicale."

Le CPQ va aussi proposer à la commission d'introduire au Québec une procédure semblable à celle qui existe en Ontario, par laquelle le ministère du Travail oblige le syndicat dans une entreprise à tenir au moins un vote sous surveillance sur les offres complètes de la partie patronale. Au Québec, des syndicats votent la grève souvent avant même d'avoir reçu les offres complètes de l'employeur.

Si les syndicats se plaignent des lenteurs dans la procédure d'accréditation syndicale, constate M. Beauregard, c'est souvent parce que les commissaires du travail sont occupés à d'autres fonctions qu'on leur a confiées en plus de leurs fonctions principales.

ANDRÉ HAINS

brochure sur demande
ExpoSystèmes
Montréal (514) 878-6271
Québec (418) 647-3014

Faites vite!
Ce sont les derniers jours pour contribuer au Réa en 1984

Vous savez sans doute qu'avec un régime d'épargne-actions, vous pouvez réduire votre impôt provincial en achetant des actions d'entreprises québécoises admissibles.

Si vous voulez profiter des avantages du Réa pour diminuer votre impôt en 1984, hâtez-vous car la *date limite* approche à grands pas. Ne risquez pas d'être déçu, passez nous voir dès aujourd'hui.

Pour connaître en détail toutes les modalités du régime, demandez notre guide gratuit offert dans toutes nos succursales.

Renseignez-vous auprès de nos conseillers. Et rappelez-vous que nous pouvons vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9667
Place du Royaume

Laval (514) 668-6223
1-800-361-3...
1600, boul. Saint-Martin est

Longueuil
1-800-361-5...
370, chemin Ch...

Montréal (514) 286-322...
1-800-361-68...
Complexe Des...

Québec (418) 65...
1-800-463-4792
2600, boul. Laurier, Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
1640, rue King ouest

Fiducie du Québec
Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

desjardins

DU CANADA
AMERICAIN
DE REVENU
D'EPARGNE

LE FONDS AMERICAIN DYNAMIQUE investit dans les actions de sociétés américaines à grand potentiel de croissance ou dont les actifs sont sous-évalués par la bourse.
La Gestion Fonds Dynamique ltée

Opinion du lecteur

"Décisions 85", une opération de récupération des femmes

Il y a dix ans, l'O.N.U. déclarait 1975, l'année internationale de la femme. Dix ans plus tard, les pays membres de l'O.N.U. décident de se réunir à Nairobi pour échanger sur le bilan de leurs actions en matière de condition féminine.

Pour le gouvernement du Québec, la fin de la décennie tombe en période pré-électorale, ce qui le motive à organiser auprès des femmes du Québec, une vaste opération de séduction que l'on nomme "Décisions 85" qui se clôturera par un sommet avec les partenaires socio-économiques en mai.

Voilà tout-à-coup que ceux-là même qui ont toujours refusé d'entendre les revendications des femmes deviennent leurs partenaires socio-économiques! Le gouvernement, nous semble-t-il, confond ici "ses" partenaires avec ceux des femmes.

Des assemblées de consultation auront lieu dans toutes les régions du Québec. (pour 03 elles ont lieu les 7, 8, 9 déc). Les femmes y sont conviées non pas pour défendre ou amener les propositions des groupes dans lesquels elles militent mais elles y sont conviées à titre individuel afin de prioriser dans une masse d'une centaine de propositions divisées en dix thèmes, une dizaine de celles-ci. Le même scénario se déroulera dans chacune des dix régions administratives du Québec où trois représentantes par région seront choisies parmi les participantes en vue d'une assemblée les réunissant toutes afin de retenir les dix propositions les plus populaires parmi celles retenues par les assemblées régionales. Ces dix propositions sont destinées à devenir les priorités en matière de condition féminine que le gouvernement péquiste souhaite voir remises entre les mains de ses partenaires socio-économiques lors du sommet "Décisions 85", en mai.

Les frais encourus pour participer (déplacements, repas, coucher) seront remboursés par le Secrétariat d'État à la condition féminine. On attend environ 300 femmes pour la région de Québec.

Les assemblées régionales dureront deux jours. Deux jours pour débattre d'une centaine de propositions et choisir trois représentantes, c'est peu de temps, mais en définitive, c'est peut-être trop. Car il n'est point question ici de débat, ni même de discussion. Le cahier de propositions a été préparé par le Secrétariat de la ministre Leblanc-Bantey. On y a soigneusement écarté des thèmes débattus depuis longtemps par les organisations des femmes comme le travail domestique, la reconnaissance des acquis dans les programmes de formation, le harcèlement sexuel au travail ou la violence en général.

Les rencontres régionales sont un exemple parfait de consultation "bidon" dont on se servira comme caution pour justifier de ne pas prendre en considération les revendications pensées, structurées et débattues dans les organisations où militent les femmes à la base depuis tant d'années. Les associations de familles monoparentales et les associations d'assistées sociales composées en grande majorité de femmes, les groupes qui luttent contre la violence, la pornographie, le droit au travail, enfin tous ces groupes que le ministre semble vouloir évacuer en insinuant qu'ils ne sont pas représentatifs des femmes les plus démunies.

Pendant ce temps, les vrais enjeux se jouent ailleurs. Le sort des femmes ne se décidera pas à un sommet économique où chacun des partenaires doit sauver la face, mais dans une politique familiale dont le Livre vert nous propose un discours philosophique et idéologique mettant en place une valorisation, de modèles traditionnels de famille, du retour des femmes au foyer comme responsables du bien-être de toute la famille sans reconnaissance sociale.

Le sort des femmes se décidera dans des mesures fiscales annoncées dans un Livre Blanc qui ne feront que faire progresser la féminisation de la pauvreté, la dépendance économique des femmes et leur aliénation dans les rôles traditionnels.

Pendant que se dérouleront toutes ces consultations occupationnelles, la vraie consultation sur les vrais enjeux aura lieu lors de la Commission parlementaire sur la fiscalité.

À quand une consultation "populaire" en atelier toutes dépenses payées sur le Livre Blanc sur la fiscalité où le patronat sera convié à titre individuel?

Comme intervenantes en condition féminine, avec des groupes de femmes et des femmes individuellement, nous refusons de participer à "Décisions 85" et nous demandons que les revendications des organisations de femmes ne soient pas minorisées dans un processus de consultation démagogique. Nous voulons aussi que le Livre Blanc sur la fiscalité soit aussi largement diffusé que le Livre Vert sur la politique familiale, que le temps nécessaire de réaction nous soit laissé, c'est-à-dire de préférence que la Commission parlementaire ne se tienne pas entre Noël et le Jour de l'An et que les mêmes ressources qui ont été allouées pour la consultation "Décisions 85" et politique familiale soient disponibles pour les organisations des femmes.

La table des intervenantes en condition féminine, réseau éducation et affaires sociales 03
par Angèle Aubin

Lauzon

Chambre de commerce de Lévis

La chambre de commerce de Lévis invite cordialement tous ses membres à prendre part à un dîner-causerie, mardi le 11 décembre 1984 à 11h30 à l'hôtel motel Québécois, 600, rue principale, Saint-Romuald.

À cette occasion, le Dr. Jean-Yves Dionne, optométriste à la clinique d'optométrie Dionne et Sévigny, s'adressera aux participants et le sujet de sa conférence sera: "La performance visuelle au travail et dans les loisirs".

Pour réservation, veuillez communiquer avec le secrétariat de la Chambre de commerce au numéro 837-3411

Le coût est de 15$ par personne.

le peuple tribune
VINCENT SAMSON
Conseiller publicitaire
833-1253
Place Tanguay
LÉVIS

Directeur des ventes: Jacques Beaulieu
Publicité: Maurice Côté, Pierrette Dumont, Vincent Samson, Jacques Veilleite, Donald Delongchamp
Composition et montage: ... Publications

Heure de chute:
Information: vendredi 17h
Publicité: jeudi, 18h

Prix de l'abonnement:
6 mois: 15$
12 mois: 22$
2 ans: 38$
Pays étranger: 12 mois: 90$

Droits de reproduction: Reproduction interdite de tout texte d'information et d'annonce publicitaire à moins d'une permission spé...

Membre des Hebdo A 1
Tirage vérifié par: Audit Bureau of circulations
Courrier de deuxième classe
Enregistrement no 3161

NOTE AUX PARTICIPANTES

TOUT COMMENTAIRE, AMENDEMENT OU AJOUT AU CAHIER RÉGIONAL QUE VOUS AIMERIEZ APPORTER DEVRA ÊTRE ADRESSÉ AU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE QUI VERRA À LES INCLURE LORS D'UNE PROCHAINE ÉDITION.

POOR
QUALITY
ORIGINAL